



Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille treize et le mardi 26 novembre 2013

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.

Etaient présents (22) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,

Etaient absents (8) : Monsieur René CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,

Etaient excusés(2) : Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Etaient représentés(1) : Henriette ALEXIS VAINQUEUR
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°14-11-2013 Organisation d'une brocante sociale et solidaire dans le cadre de la fête patronale

Dans le cadre de la fête patronale, dont le thème est «LA FAMILLE MORNALIENNE ET LA SOLIDARITE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE », la Ville organise une brocante sociale et solidaire «DONNONS UNE SECONDE VIE A NOS OBJETS ».

Cette brocante s'inscrit dans la stratégie de prévention et de gestion des déchets de la Ville, et plus largement dans l'élaboration du projet territorial de développement durable, agenda 21 local, en cours d'élaboration.

Elle préfigure une démarche pérenne dans l'organisation de ce type d'actions de prévention sur le territoire, se concrétisant par la construction de la ressource fin 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet de brocante sociale et solidaire, de solliciter l'ADEME pour une participation à hauteur de 50 % du budget totale de l'opération qui s'élève à 6 377,87 € HT, de valider le montant de droit de place pour les exposants à hauteur de 5 €..

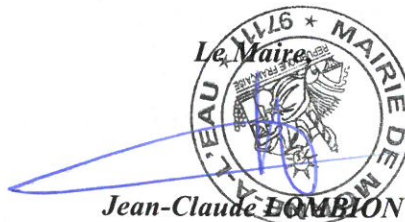
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Article 1 : De valider le projet d'organisation de la brocante solidaire et sociale dans le cadre de la fête patronale,

Article 2 : De solliciter la participation de l'ADEME à hauteur de 50 % du budget qui s'élève à 6 377,87 € HT.

Article 3 : De fixer à 5 € le montant de droit de place des exposants

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013**

Le Maire

Jean-Claude BOMBON

